

Mairie de DIENNE

De : "Patrick" <patrick@lust-86.fr>
Date : jeudi 8 octobre 2015 10:33
À : <christian.largeau@texa.fr>; <dienne@cg86.fr>
Objet : TR: Protection sanitaire renforcée : Les nouvelles obligations des détenteurs d'équidés . merci de diffuser

Information pour la Mairie de Dienné/

Il y a dans le village des propriétaires ou détenteurs de chevaux, poneys et ânes qui ne sont peut-être pas au courant de la réglementation sanitaire renforcée qui leur est applicable.

Je propose de diffuser le présent document à ceux qui ont une adresse email et de faire une information dans le prochain bulletin municipal

Bien cordialement

P. LUST

**Protection Sanitaire renforcée :
Nouvelle réglementation applicable dès maintenant**

Les obligations des détenteurs d'équidés

Chevaux, Poneys, Anes

Attention : Des contrôles avec amendes prévus dans les prochains mois

Les détenteurs (particulier même pour un équidé ou professionnel) doivent :

Identifier les équidés (puce et enregistrement SIRE)

Déclarer chaque lieu de détention (Ecuries, prés, etc...)

Déclarer leur vétérinaire sanitaire (si + de 2 équidés)

Tenir un registre d'élevage à déclarer tous les trimestres

Tenir un registre de transport (obligatoire pour les professionnels, conseillé pour les particuliers, ce registre devant être dans le véhicule et contrôlé par la Police/Gendarmerie)

[Cliquez ici pour aller sur le site CDE 86 et avoir plus d'informations](#)

Détenteur en règle = protection sanitaire renforcée

Ces démarches sont indispensables pour le RESPE* ou les services sanitaires en cas d'épidémie.

*Réseau d'Epidémiologie-Surveillance en Pathologie Equine

Données enregistrées au SIRE

Identification des équidés

Savoir reconnaître un cheval en toute circonstance est indispensable à la traçabilité sanitaire.

Faites identifier vos équidés et enregistrez-les au SIRE

Tout équidé doit être identifié au minimum par un transpondeur électronique, un document d'identification et un enregistrement au fichier central des équidés SIRE.

Données enregistrées au SIRE

Déclaration des lieux de détention

La déclaration des lieux de détention permet d'agir en cas de crise sanitaire en répertoriant les lieux accueillant des chevaux sur le territoire.

Déclarez-vous comme détenteur

Vous êtes concerné si vous êtes responsable d'un lieu où sont stationnés des équidés.

Enregistrez-vous auprès du SIRE :
C'est simple, gratuit, mais pas automatique.

- par Internet via l'espace personnalisé sur le site www.haras-nationaux.fr
- par papier en complétant le formulaire à envoyer au SIRE pour enregistrement.

Vétérinaire sanitaire

Obligatoire pour les détenteurs de 3 équidés ou +, le vétérinaire sanitaire occupe une place essentielle dans le dispositif de sécurité sanitaire (surveillance, prévention ou lutte contre les maladies).

Déclarez votre vétérinaire sanitaire

Envoyez le formulaire à la DD(CS)PP du département de votre lieu de détention pour enregistrement.
Informations et téléchargement du formulaire sur : www.haras-nationaux.fr

Sur chaque lieu de détention

Registre d'élevage

La tenue d'un registre d'élevage est obligatoire sur chaque lieu de détention et doit comporter la liste des équidés présents sur les lieux, leurs mouvements et divers éléments sanitaires.

Tenez votre registre d'élevage à jour

Retrouvez plus d'informations sur www.haras-nationaux.fr rubrique "Détenteurs d'équidés" avec :

- un modèle de registre d'élevage papier à télécharger
- un outil de suivi des mouvements en ligne gratuit et optionnel disponible dans l'espace personnalisé de tout détenteur enregistré.

Ces démarches sont obligatoires par décrets du code rural. En cas de contrôle, le non respect de ces obligations peut entraîner une amende.



Le but : améliorer la gestion de crise sanitaire

DÉPISTER • ALERTE • AGIR • PRÉVENIR



Pour en savoir plus

www.haras-nationaux.fr

rubrique Démarches SIRE ou au 0811 90 21 31 (prix d'un appel local de 9h à 17h)

En 2015, retrouvez vos démarches SIRE sur www.ifce.fr



L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.